

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°01/23 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)**  
**du mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023 à Luins**

Mme Dominique Perren, Présidente, ouvre la séance à 18h30 et remercie la commune de Luins pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle rappelle quelques règles aux délégués à respecter pour prendre la parole lors des séances, à savoir : se lever, indiquer son nom, prénom et la commune représentée.

**Présences**

30 délégués et suppléants sont présents.

Public auditeur : Mme Isabelle Houmard, Directrice EnJeu  
Mme Nicole Righetti Heimstaedt, responsable Administration & Projets EnJeu  
Mme Monica Gerber, Responsable Finances EnJeu  
Mme Stéphanie Olivo, Adjointe – secteur scolaire EnJeu  
Mme Nathalie Ronzani Thuillard, Responsable RH EnJeu  
M. Aurélien Guérin, Responsable Secteur Accueil de Jour EnJeu

Commune Invitée : Commune de Saint-Oyens, Mme Patricia Crescini

**Excusés** :

Délégués fixes : Mme Eva Schultz, Commune de Bursinel  
Mme Chantal Maurer, Commune de Mont-sur-Rolle

**Délégués variables**

Suppléants : Mme Mireille Saw Min Zin, Essertines-sur-Rolle  
Mme Maud Carrard Gay, Rolle  
M. Patrick Manduca, Gilly  
M. Antonio Nerone, Mont-sur-Rolle

**1. Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé par mail, est modifié comme suit :

- Les rapports de la COFin sont à la suite des préavis et sous le même point.

L'ordre du jour modifié et tel que présenté est accepté à l'unanimité.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022**

M. Philippe Parmelin relève un point orthographique en page 5 – paragraphe 3 – fin de l'information de M. Delafoge : un verbe est manquant. La secrétaire prend note de la remarque et fera le nécessaire pour correction.

Aucune autre remarque n'étant signalée, le PV est accepté à une large majorité moins 2 abstentions.

Mme Perren remercie Mme Noverraz pour la rédaction du procès-verbal.

## **3. Communications du Bureau**

Le bureau s'est rencontré le 6 février 2023. L'ordre du Jour a été passé en revue.

Un changement de date est à noter pour le prochain Conseil Intercommunal : celui-ci aura lieu le **7 juin 2023** et non le 14 juin 2023 comme informé initialement. Le lieu reste inchangé et maintenu à Mont-sur-Rolle.

Pas d'autres communications du bureau.

## **4. Elections et Assermentations de membres et suppléants du Conseil Intercommunal**

Mme Priscille Ramoni est assermentée : elle remplace Mme Isabelle Seydoux, déléguée variable démissionnaire pour la Commune d'Essertines-sur-Rolle.

## **5. Préavis N° 01-2023 : Demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges primaires de Mont-sur-Rolle, du Maupas à Rolle et Gilly I en Affichages Numériques Frontaux Rapport de la Commission des Finances**

Mme Sylvie Méry, Présidente du CODIR, lit les conclusions du préavis.

Mme Anne Guisolan, Présidente de la commission des Finances, donne lecture du rapport de la commission et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Le préavis ne suscitant aucune question, ni remarque, il est procédé au vote.

### **Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :**

- D'adopter le préavis 01-2023 Demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges primaires de Mont-sur-Rolle, du Maupas à Rolle et Gilly I en Affichages Numériques Frontaux.
- D'accorder un crédit de CHF 126'764,00 TTC au Comité de Direction pour l'équipement de ces collèges.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt pour l'investissement des Affichages Numériques Frontaux.
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis sur 8 ans, dès clôture du préavis.

**6. Préavis N° 02-2023 : Demande de crédit complémentaire de CHF 53'739.—au budget 2023 pour la mise en place des Mesures de Santé et Sécurité au Travail (MSST) en 2023  
Rapport de la Commission des Finances**

Mme Sylvie Méry, Présidente du CODIR, lit les conclusions du préavis.

Mme Anne Guisolan, Présidente de la Commission des Finances, donne lecture du rapport de la commission.

**Amendement** : Pour une question de compréhension sur le crédit demandé en 2023, la commission demande le retrait de l'inscription dans la décision du Codir de la mention :  
D'accepter l'implémentation au budget 2024 et 2025 du solde de CHF 107'478.-, soit CHF 53'739.- au budget 2024 et CHF 53'739.- au budget 2025.

Dès lors, au vu de ce qui précède et des informations portées à connaissance, la commission recommande d'accepter à l'unanimité le préavis tel qu'amendé et proposé.

Amendement : La discussion est ouverte :

Mme Marinella Page, membre du CODIR, comprend bien que le titre du préavis peut prêter à confusion : le titre aurait pu être inscrit différemment, notamment notifié comme « demande autorisation ».

L'amendement ne peut être accepté, car ces mesures de Santé et Sécurité au travail doivent être impérativement mises en place. Un contrat de 3 ans avec Unisanté doit être signé, à la condition que le préavis soit accepté. Cela n'aura aucun impact sur la répartition de la somme sur les deux années à venir. Le montant total de CHF 161'217.- est nécessaire pour la signature du contrat.

C'est pour cette raison que le CODIR souhaite que l'amendement soit refusé.

Mme Anne Guisolan demande ce qui se passe si l'amendement est accepté ?

Mme Marinella Page lui répond que le préavis sera alors retiré et le contrat ne pourra pas être signé.

Mme Anne Guisolan trouve regrettable et explique que lors de la séance avec le CODIR, la commission leur avait proposé de modifier l'entier du préavis et que cela n'a pas été fait. D'où la contrainte de la commission de proposer cet amendement, n'étant pas d'accord sur le fond de mettre quelque chose sur un futur budget, alors que c'est une demande de crédit complémentaire qui est demandée.

Mme Marinella Page répond que la Préfecture a confirmé que l'on peut procéder de cette façon, mais effectivement le titre du préavis aurait pu être écrit autrement pour ne pas créer de confusion. Mme Page précise encore que le vote porte sur les conclusions d'un préavis et dans le cas présent, celles-ci sont correctes.

M. Denis Dumartheray, commune de Gilly, demande pourquoi le CODIR ne demande pas l'entier du crédit en le dépensant sur les 3 ans, plutôt que de le scinder sur les budgets ? Demander un amendement (CODIR a le droit de le faire) sur l'entier de la somme.

Mme Marinella Page se demande s'il est réellement juste de le présenter ainsi, étant donné que c'est considéré comme dépense courante.

Mme Sylvie Méry, Présidente du CODIR, dit que la Préfecture et l'UCV ont fait des propositions de changer le titre, à savoir « Demande de mettre en place des Mesures de Santé et Sécurité au Travail (MSST) d'un montant global de CHF 161'217.- » et les conclusions seraient les suivantes :

- Adopter le préavis N° 02-2023 Demande de mettre en place des Mesures de Santé et Sécurité au Travail (MSST) d'un montant global de CHF 161'217.-;
- Autoriser le CODIR à mettre en place le MSST pour un montant global de CHF 161'217.—qui sera échelonné sur trois ans de 2023 à 2025 ;

- Autoriser le CODIR à utiliser les liquidités courantes.  
C'est donc l'amendement que propose le CODIR à l'assemblée.

Mme Anne Guisolan, Présidente de la COFin, demande une interruption de séance de quelques minutes afin de pouvoir discuter de cet amendement avec la commission. La demande est acceptée.

Après discussion, la commission accepte de retirer son amendement, à condition que l'amendement du CODIR soit voté avant l'acceptation du préavis.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote sur l'amendement du CODIR.  
Celui-ci est accepté à une large majorité moins 2 abstentions.

La discussion est ensuite ouverte sur le fond du rapport de la COFIN.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote sur le préavis amendé.

**Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité moins 1 avis contraire et 1 abstention :**

- Adopter le préavis N° 02-2023 Demande de mettre en place des Mesures de Santé et Sécurité au Travail (MSST) d'un montant global de CHF 161'217.- ;
- Autoriser le CODIR à mettre en place le MSST pour un montant global de CHF 161'217.—qui sera échelonné sur trois ans de 2023 à 2025 ;
- Autoriser le CODIR à utiliser les liquidités courantes.

**7. Préavis N° 03-2023 : Demande de crédit pour rénovations fenêtre, armoires et parois des classes et sanitaires au Collège de Martinet, bâtiments A & C**  
**Rapport de la Commission des Finances**

Mme Sylvie Méry, Présidente du CODIR, lit les conclusions du préavis.

Avant de lire les conclusions du rapport, Mme Anne Guisolan, Présidente de la commission des Finances, lit la remarque suivante, à savoir que la commission souhaite qu'une étude complète énergétique des bâtiments soit proposée par le CODIR pour mettre en lumière si des travaux seraient nécessaires à court, moyen et long terme pour une meilleure efficacité énergétique des locaux. Elle lit ensuite les conclusions du rapport de la commission qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte : suite à la remarque de la COFin, M. Delafoge précise qu'en 2013, une étude énergétique a été faite sur les bâtiments ABC du Martinet, ainsi qu'une rénovation complète pour un montant de 12 mio. Néanmoins, un contrôle par thermographie sera fait après la rénovation des fenêtres.

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.

**Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :**

- D'adopter le préavis N°03-2023 Demande de crédit pour rénovations fenêtres, armoires et parois classes et sanitaires au collège du Martinet, bâtiments A et C.
- D'accorder un crédit de CHF 103'950.- TTC au Comité de Direction pour les rénovations des fenêtres, des armoires, des salles de classe et des sanitaires aux bâtiment A-C du Martinet.

- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt pour l'investissement de ces rénovations.
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis sur 10 ans, dès clôture du préavis.

## **8. Communications du CODIR**

M. Delafoge présente le futur projet de construction de la crèche-garderie du Maupas qui aura une capacité d'accueil de 66 places (15 bébés de 4 à 18 mois, 21 trotteurs de 18 mois à 2 ans et 30 moyens de 2 ans et demi à 5 ans). Cette crèche-garderie sera située dans un cadre verdoyant et dotée d'un préau couvert et d'un jardin sécurisé.

Possibilité également de créer des bureaux pour Enfance & Jeunesse.

Une étude de mobilité doit encore être faite avec la Commune de Rolle.

Mme Subri présente le projet de création d'une crèche-garderie à Luins qui aura une capacité d'accueil de 22 places (5 bébés de 3 à 18 mois, 7 trotteurs de 18 mois à 2 ans et demi et 10 moyens de 2 ans et demi à 5 ans).

Ouverture de 06h30 à 18h30 – du lundi au vendredi – 48 semaines d'ouverture.

Projet est en cours.

- M. Founou, de Rolle, demande les prévisions et réalisations de ce deux projets (dates).

Mme Subri répond que pour la commune de Luins la prévision d'ouverture est pour janvier 2024.

M. Delafoge répond que pour le Maupas pas de dates fixées : tout va dépendre des rollois et rolloises et des oppositions. Pas mal d'étapes sont encore à franchir.

- Mme Safi, de Rolle, demande où en est le projet Schenk ?

M. Walter répond qu'une zone d'utilité publique de 2100 m<sup>2</sup> est prévue dans le quartier Schenk. A l'heure actuelle, des discussions sont en cours, notamment sur l'implantation à donner et les coûts que cela va engendrer. Aucune sécurité sur ces points-là et aucune vision globale pour le moment. Connaissance de la surface à disposition et le désir de pouvoir l'utiliser le mieux possible.

- Mme Méry présente deux nouveaux collaborateurs qui ont intégré le bureau d'EnJeu au début de l'année 2023, il s'agit de Mme Nathalie Ronzani Thuillard, Responsable RH EnJeu et M. Aurélien Guérin, Responsable Secteur Accueil de Jour EnJeu.

- Mme Safi, de Rolle, demande dans quels locaux la crèche-garderie de Luins va être créée ?

Mme Subri répond que la crèche-garderie sera installée dans les deux anciennes classes pour une utilisation optimale.

## **9. Postulats de M. Remi Founou, délégué, Commune de Rolle**

Deux postulats sont parvenus au bureau qui a pris la décision de les porter à l'ordre du jour. Le premier postulat est intitulé comme suit : « Pour une restauration scolaire qui unit plaisir, alimentation saine et respect de l'environnement ». Mme Perren passe la parole à M. Founou afin qu'il puisse développer ce premier postulat.

En faisant des recherches sur internet, M. Founou est tombé sur une présentation de la Fourchette Verte concernant un nouveau programme « Ama Terra », en partenariat avec Bio Suisse, qui propose des conseils et un accompagnement aux établissements servant des repas aux enfants et aux adolescents. Cette offre se concentre sur les aspects de durabilité notamment.

Le but de ce postulat est de demander au CODIR d'analyser l'opportunité, la faisabilité et les modalités pratiques d'introduire une démarche équivalente à celle du label « Ama Terra » dans la restauration des sites d'EnJeu et notamment à Crock'n' Rolle. Pas nécessairement avec la Fourchette Verte.

Mme Page, membre du CODIR, informe que le Groupe Eldora, qui s'occupe de toute la restauration dans les structures d'EnJeu, a mis en place le label « Fait Maison » : ils ont également dans leur pratique le souci d'éviter au maximum le gaspillage et sont à l'écoute des retours des différentes structures scolaires. Des évaluations sont régulièrement faites et des discussions sont également faites dans le but d'améliorer les prestations et le service.

Après discussion lors de leur dernière séance, le CODIR propose à l'assemblée d'inviter Eldora pour faire une présentation de 15 minutes lors du prochain Conseil Intercommunal, en accord avec l'Accueil de Jour.

Mme Perren remercie Mme Page pour ces précisions et ouvre la discussion sur le postulat.

M. Emery, de Tartegnin, remercie M. Founou d'avoir présenté ce postulat, qui permet d'apporter un débat et des idées. Il s'interroge si sa démarche n'aurait pas dû être présentée sous forme d'interpellation, voire d'une motion : le postulat étant assez contraignant pour le CODIR.

M. Founou lui répond que la motion est encore plus contraignante qu'un postulat, car elle force le CODIR à mettre en place des mesures. Il aurait pu effectivement faire une interpellation. Mais son idée première était de pouvoir engager une discussion et se dit satisfait de cette première étape.

M. Keller, de Rolle, trouve l'idée du postulat et la proposition du CODIR d'inviter Eldora à une séance intéressante. Bonne chose de savoir si les menus proposés plaisent aux enfants, de connaître les résultats des sondages. Des frais sont engagés dans ces cantines et il faut optimiser la fréquentation de ces lieux afin que les enfants n'aillent pas ailleurs.

M. Keller a le souci qu'une telle analyse soit une charge de plus pour le CODIR ou les équipes. Il rappelle qu'en décembre, le CODIR a présenté 7 axes par rapport à la stratégie – des points importants. Le postulat ne serait-il pas une charge supplémentaire et empêcherait le CODIR d'avancer sur les 7 axes présentés. Ne vaudrait-il pas mieux attendre encore quelque temps et se repositionner plus tard sur le sujet ?

M. Walter, membre du CODIR, propose à M. Founou de transformer son postulat en interpellation : ce qui permettrait de continuer le travail et la venue d'Eldora permettra de répondre à une grande majorité de questions.

Il remercie également M. Founou d'avoir amené ce débat.

M. Founou accepte la proposition de M. Walter.

La parole n'étant plus demandée, Mme Perren clôt la discussion. La proposition de passer le postulat en interpellation et soit prise en considération est mise au vote.

**Après vote, l'interpellation est prise en considération à une large majorité moins 1 avis contraire et 3 abstentions.**

A la suite du vote, Mme Perren demande au CODIR de prendre en considération l'interpellation de M. Founou et l'invite à donner une réponse pour le Conseil Intercommunal du mois de juin.

Mme Perren passe ensuite à la parole à M. Founou pour la présentation de son deuxième postulat intitulé « Pour une meilleure mobilité scolaire ».

M. Founou souhaite par ce postulat demander au CODIR de conduire une enquête pour analyser les attentes et les besoins des parents et élèves du réseau en terme de mobilité scolaire.

En effet, il lui semble opportun d'actualiser la compréhension des besoins de mobilité scolaire afin de cibler les bonnes priorités. EnJeu, ayant un lien particulier avec la communauté des élèves et parents, est bien placée pour organiser une étude sur la mobilité scolaire au sein du réseau – notamment les déplacements intercommunaux entre plusieurs lieux d'enseignements – une approche globale lui semble nécessaire et paraît plus économique.

EnJeu, n'étant pas spécialiste de ces questions, devrait s'appuyer sur les services communaux correspondants, voire RegionNyon. Pour référence, EnJeu pourrait s'inspirer de l'approche développée L'ATE (Association Transport Environnement) dite « Plan de Mobilité Scolaire » (PMS) – tout en l'adaptant au contexte spécifique et intercommunal. Une étude pourrait être faite auprès des parents, élèves et tout autre partie concernée. Budget de cette étude : env. CHF 20.000.—

#### La discussion est ouverte :

Mme Méry, Présidente du CODIR, informe que ce n'est pas la mission d'EnJeu d'étudier la mobilité, cela ne fait pas partie du cahier des charges. La responsabilité d'EnJeu est de mettre en place des services de bus pour que les enfants puissent aller à l'école. Le CODIR n'entrera pas en matière sur la demande de M. Founou.

Mme Page, membre du CODIR, précise encore qu'EnJeu n'est pas une « entreprise », mais une association intercommunale et répond à la loi sur l'enseignement, qui dit que EnJeu doit offrir un transport aux enfants, et pas un état des lieux de la mobilité douce, qui serait plutôt du ressort des communes.

Mme Comte, de Dully, demande si cette question ne devrait pas être traitée directement par la commune de Rolle, qui est spécialement concernée.

M. Molteni, de Dully, informe qu'une modification de passage de 5 minutes du GreenBus a été demandée afin que les élèves puissent prendre le train : une réponse positive a été communiquée à la Municipalité. D'où l'importance que ces problématiques soient prises en charge par les communes et non par EnJeu.

M. Straub, membre du CODIR, propose que le CODIR s'approche de RegionNyon, qui est en train de faire une étude sur la mobilité douce et que cette problématique soit englobée dans l'étude.

M. Giroud, de Mont-sur-Rolle, pense qu'il ne faut pas balayer d'entrée le postulat de M. Founou et de dire qu'il ne s'agit pas de la mission d'EnJeu. Il se réfère aux statuts d'EnJeu : but premier de la mise à disposition d'organisation des transports scolaires. Une démarche pour savoir quels sont les besoins en terme de mobilité devrait être envisagée (réf. étude faite à l'époque pour connaître les besoins en terme de locaux).

Mme Méry, Présidente du CODIR, précise encore que des représentants des communes, dont elle-même, font partie de RégionNyon et participent aux discussions dans le cadre de cette association. Mais pas en tant que représentante d'EnJeu.

Plus personne ne demandant la parole, Mme Perren clôt la discussion. Le thème du postulat ne faisant pas partie intégrante des compétences du CODIR, il n'est pas soumis au vote et la proposition classée.

## **10. Divers et propositions individuelles**

Mme Safi, de Rolle, souhaite revenir sur le sujet de la cantine et fait part à l'assemblée de retours et remarques de parents concernant 3 points :

- 1) Collations proposées durant la récréation du matin qui ont été supprimées ;
- 2) Autorisation au sein de l'établissement de ventes de pâtisseries destinées à financer des camps ou autres activités qui ont été également supprimées ;

3) Baisse de la fréquentation de la cantine : notamment pour le choix limité de plats restants lors du deuxième service.

Les deux premiers points vont-ils être remis en place ?

Lors de la venue d'Eldora au prochain conseil, le point 3 pourrait-il être évoqué ?

Mme Houmard, directrice, fait les réponses suivantes :

Concernant les collations et ventes de pâtisseries, la décision de suppression a été prise par le Directeur d'Etablissement : en effet, grosses problématiques avec de longues colonnes d'enfants devant la cantine et gestion ingérable des élèves (bagarres, etc..). Décision qui ne revient pas à ENJEU. Concernant les repas, problème sur lequel un travail est déjà entrepris avec Eldora. Un projet pour mettre en place des cartes pour la rentrée d'août 2023 est en cours de réflexion : système par lequel les élèves pourront s'inscrire aux repas pour la semaine. Les menus pourront être consultés durant le week-end. Cette méthode garantit un meilleur choix pour les élèves et évite également du gaspillage.

Mme Page, membre du CODIR, précise que pour les ventes de pâtisserie pour les camps, elle conseille aux parents de s'adresser directement à la Direction des Ecoles.

Concernant les plaintes pour le restaurant scolaire, elle conseille également vivement aux parents d'envoyer leurs remarques directement à Eldora.

Mme Virginie Burnier, enseignante, tient à apporter une précision concernant la vente de pâtisseries : à savoir que ce sont les mêmes parents qui font les pâtisseries et qui viennent les racheter. D'autres solutions ou idées pour gagner de l'argent sont proposées au Directeur, qui généralement les valide (ex. dictées sponsorisées, traversées de piscine, confection de cartes, etc..). Le corps enseignant n'est pas à cours d'idées.

Plus personne ne demandant la parole, Mme Perren remercie les membres pour leur présence et clôt la séance à 19h30. Elle souhaite une bonne soirée à toutes et tous et donne rendez-vous pour le prochain conseil le 7 juin prochain.

Mme Subri informe l'assemblée qu'un apéritif est offert par la Commune de Luins au foyer de la grande salle.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente :



Dominique Perren

La Secrétaire :



Christine Noverraz